

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 7 avril 2025
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 avril 2025, à 19h.

10.02 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs

Mot de la mairesse et des élu.es.

10.03 Questions

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Période de questions du public.

10.04 Procès-verbal

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 mars 2025, à 19 h.

10.05 Procès-verbal

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1259864002

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 mars 2025.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1259913003

Renouveler le contrat AO 22-19587 avec Navada ltée pour une période d'une année à partir du 1er mai 2025 au 30 avril 2026 pour des activités d'entretien mécanique de deux (2) arénas et la patinoire Bleu Blanc Bouge au montant de 150 470, 91 \$ taxes incluses.

20.02 Appel d'offres public

CA Direction des services administratifs - 1249171009

Modifier le financement au montant de 693 940,37\$ taxes incluses de l'octroi du contrat relatif à la location de niveleuses avec opérateur pour les lots 1,2,3,4 et 5 pour la période de janvier à avril 2025 dans le cadre de l'appel d'offres 23-20152 en affectant une partie à la réserve neige, soit un montant de 156 146,48\$ taxes incluses.

20.03 Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1257902004

Offrir en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la conception et la réalisation des travaux visant la sécurisation des intersections au Parc Lacordaire, aux écoles Adélarde-Desrosiers, Ste-Gertrude, à la clinique médicale Lacordaire, ainsi qu'à la caisse Desjardins faisant partie du réseau routier artériel. Ces travaux font partie du Plan d'action Vision Zéro inclus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAE), du Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction des projets d'aménagement urbain, Division Aménagement des rues; projet : PSAE MTN25-0441.

20.04 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1257902003

Octroyer, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour un montant de 389 087,00 \$, un contrat de services pour le marquage sur la chaussée, pour l'année 2025 et autoriser le directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tous les documents nécessaires.

20.05 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1259716001

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 2 070 496 \$, à différents organismes, dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029) / Approuver les projets de convention à cet effet.

20.06 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1253573008

Accorder une contribution financière de 500\$ au Cercle du 3e âge de Montréal-Nord afin de les soutenir dans les diverses activités prévues durant l'année 2025 pour souligner le 50e anniversaire du club, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.es 2025.

20.07 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1253573009

Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association des Bénévoles du CHSLD Vigi Marie-Claret pour soutenir leur programme Soutien à l'action bénévole afin de permettre aux résidents âgés, sévèrement handicapés, de profiter d'activités adaptées à leurs capacités, besoins et intérêts, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.es pour l'année 2025.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs - 1253573011

Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation Marie-Louise Clarac pour l'achat d'une publicité dans le cadre de la soirée de gala du 23 mai 2025, et ce, à même le budget de représentation des élu.es pour l'année financière 2025.

30.02 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs - 1253573012

Autoriser une dépense de 350 \$ auprès de La Fondation du Cégep du Vieux Montréal pour l'achat d'une publicité dans le cadre du tournoi de golf au profit du programme de football des Spartiates du Cégep du Vieux-Montréal qui aura lieu le 23 mai 2025 au Parcours du Cerf à Longueuil, et ce, à même le budget de représentation des élu.es pour l'année 2025.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Autre sujet

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1259720002

Autoriser une dérogation à la tarification prévue au Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025) à l'organisme Ringuette Montréal-Nord pour l'ajout de personnel additionnel pour le tournoi de ringuette de Montréal-Nord qui a eu lieu du 3 au 9 février 2025.

40.02 Règlement - Autre sujet

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1251689001

Autoriser une dérogation à la tarification prévue au Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025) pour les frais reliés à la location de la salle, à la surveillance et à l'entretien du Centre de loisirs lors d'un événement qui aura lieu le 18 mai 2025 dans le cadre de la fête des membres, un événement organisé par le Club Juventus Canada.

District(s) : Marie-Clarac

40.03 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1258311002

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement en aire d'implantation et en hauteur au bâtiment situé au 5229-5231, boulevard Gouin, sur le lot 6 012 415, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

50 – Ressources humaines

50.01 Nomination

CA Direction des travaux publics - 1255579003

Nommer Frédéric Marshall, à titre de contremaître - voirie et aqueduc à la Division voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, avec la réussite de la période de probation prévue aux conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal, à compter du 19 avril 2025, en vue d'un statut permanent, à cet emploi.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs - 1259595001

Nommer M. Jean-Marc Poirier à titre de maire suppléant pour la période du 8 avril 2025 jusqu'à l'assermentation des nouveaux élus en novembre 2025.

Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le 2 avril 2025



Dossier # : 1259864002

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 mars 2025.

Il est recommandé :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 mars 2025.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-04-07 13:12

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259864002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 mars 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité consultatif d'urbanisme a tenu sa dernière rencontre en visioconférence le 11 mars 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Il est opportun de déposer aux archives le procès-verbal de la rencontre.

JUSTIFICATION

S.O.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur de sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francis LAPORTE
agent de recherche en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Stephanie LAVIGNE
Cheffe de division, urbanisme et mobilité

Le : 2025-03-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1259913003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division du soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler le contrat AO 22-19587 avec Navada Itée pour une période d'une année à partir du 1er mai 2025 au 30 avril 2026 pour des activités d'entretien mécanique de deux (2) arénas et la patinoire Bleu Blanc Bouge au montant de 126 573,87 \$ taxes incluses et réserver une somme de 29 000 \$, taxes incluses, pour l'achat de pièces et d'équipements requis pour l'entretien et les appels de services

QUE SOIT renouvelé le contrat AO 22-19587 avec Navada Itée pour une période d'une année à partir du 1er mai 2025 au 30 avril 2026 pour des activités d'entretien mécanique de deux (2) arénas et la patinoire Bleu Blanc Bouge au montant de 126 573,87 \$ taxes incluses et réserver une somme de 29 000 \$, taxes incluses, pour l'achat de pièces et d'équipements requis pour l'entretien et les appels de services;
ET QUE cette dépense soit imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-04-08 08:52

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259913003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division du soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler le contrat AO 22-19587 avec Navada Ltée pour une période d'une année à partir du 1er mai 2025 au 30 avril 2026 pour des activités d'entretien mécanique de deux (2) arénas et la patinoire Bleu Blanc Bouge au montant de 126 573,87 \$ taxes incluses et réserver une somme de 29 000 \$, taxes incluses, pour l'achat de pièces et d'équipements requis pour l'entretien et les appels de services

CONTENU**CONTEXTE**

Renouveler le contrat AO 22-19587 avec Navada Ltée pour une période d'une année à partir du 1er mai 2025 au 30 avril 2026 pour des activités d'entretien mécanique de deux (2) arénas et la patinoire Bleu Blanc Bouge au montant de 150 470, 91 \$ taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA25 10 039

Entériner une dépense supplémentaire de 26 709,31\$ taxes incluses pour le contrat AO 22-19587 au fournisseur Navada Ltée pour des activités d'entretien mécanique de deux 2)arénas et la patinoire Bleu Blanc Bouge.

Résolution CA 22-10 325

Adjuger à Navada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 179 210,35 \$, taxes incluses, un contrat pour des activités d'entretien mécanique de trois (3) arénas et la patinoire Bleu Blanc Bouge, pour une période de vingt-huit (28) mois à partir du 1er janvier 2023 et réserver une somme de 50 000 \$, taxes incluses, pour l'achat de pièces et d'équipements requis pour l'entretien et les appels de services. Appel d'offres 22-19587 / 3 soumissionnaires

Résolution CA21 10 326

Autoriser la prolongation du contrat 19-17399 avec Navada Ltée, pour un montant de 87 675,61 \$, taxes incluses, pour les activités d'entretien mécanique de deux arénas et la patinoire Bleu Blanc Bouge, pour une période de 12 mois à partir du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, et ce, conformément aux termes et conditions du contrat.

Résolution CA21 19 10 494

Adjuger à Navada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 151 882,43 \$, taxes incluses, un contrat pour des activités d'entretien mécanique de trois arénas et la patinoire Bleu Blanc Bouge, pour une période de 24 mois à partir du 1er janvier 2020 et réserver une somme de 50 000 \$, taxes incluses, pour l'achat de pièces et d'équipements requis pour l'entretien et les appels de services.

Résolution CA19 10 302

25 juin 2019 - Octroyer à CIMCO Réfrigération, au montant de 45 428,92 \$, taxes incluses, le contrat pour les activités d'entretien mécanique des trois arénas et la patinoire Bleu, Blanc, Bouge, pour la période du 1er août au 31 décembre 2019 et réserver une somme 25 000 \$, taxes incluses, pour l'achat de pièces et équipements requis pour l'entretien et les appels de service.

Résolution CA17 10 488

18 décembre 2017 -Octroyer à la Direction des immeubles du Service de la gestion de la planification immobilière de la Ville de Montréal, section entretien région Est, au montant de 138 195 \$, taxes incluses, le contrat pour les activités d'entretien dans le cadre des programmes d'entretien planifiés notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour trois arénas et la patinoire Bleu, Blanc, Bouge, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Résolution CM 17 0791

13 juin 2017 - Accepter selon l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal-Nord de lui fournir, pour l'année 2017, les services pour les activités d'entretien planifié utilisées à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement ainsi que de la patinoire extérieure située sur son territoire, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Résolution CE17 0941

31 mai 2017 - Accepter de fournir à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour l'année 2017, selon l'entente de service, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure sur son territoire, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le montant du contrat est de 126 573,87\$ taxes incluses, à ce montant, on ajoute une réserve de 29 000,00\$ taxes incluses pour l'achat de pièces pour une dépense totale de 155 573,87\$ taxes incluses.

La dépense et se répartie comme suit:

Renouvellement 12 mois				
	Rolland 017040	Fleury 017039	Patinoire du CH 017103	Total
Coût de l'entretien préventif	10 685,08 \$	10 385,81 \$	3 871,81 \$	24 942,70 \$
Reconditionnement à neuf de compresseur N8WA	8 265,27 \$	8 265,27 \$	0,00 \$	16 530,54 \$
Reconditionnement à neuf de compresseur N4WA	4 526,35 \$	4 526,35 \$	0,00 \$	9 052,70 \$
Remplacement et certification soupapes d'amoniac	13 800,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	13 800,00 \$
Coût des visites préventives	1 824,84 \$	18 501,85 \$	0,00 \$	20 326,69 \$
Réparation sur demande et appels de service	11 686,64 \$	11 686,64 \$	2 062,26 \$	25 435,54 \$
Coût total avant taxes	50 788,18 \$	53 365,92 \$	5 934,07 \$	110 088,17 \$
Coût total taxes incluses - contrat	58 393,71 \$	61 357,47 \$	6 822,70 \$	126 573,87 \$
Coût total net	53 321,24 \$	56 027,55 \$	6 230,03 \$	115 578,82 \$

	Rolland 017040	Fleury 017039	Patinoire du CH 017103	Total
Réserve pour pièces et équipements				
Année 2025	13 000,00 \$	6 000,00 \$	2 000,00 \$	21 000,00 \$
Année 2026	4 000,00 \$	3 000,00 \$	1 000,00 \$	8 000,00 \$
Total taxes incluses pour 2025-2026	17 000,00 \$	9 000,00 \$	3 000,00 \$	29 000,00 \$
Coût net	15 523,27 \$	8 218,20 \$	2 739,40 \$	26 480,87 \$

Pour l'année 2025, la dépense se répartie comme suit;

Du 1er mai au 31 décembre 2025				
	Rolland 017040	Fleury 017039	Patinoire du CH 017103	Total
Coût de l'entretien préventif	9 047,53 \$	8 509,05 \$	3 594,79 \$	21 151,37 \$
Reconditionnement à neuf de compresseur N8WA	8 265,27 \$	8 265,27 \$	0,00 \$	16 530,54 \$
Reconditionnement à neuf de compresseur N8WA	4 526,35 \$	4 526,35 \$	0,00 \$	9 052,70 \$
Remplacement et certification soupapes d'amoniac	13 800,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	13 800,00 \$
Coût des visites préventives	1 216,56 \$	12 165,60 \$	0,00 \$	13 382,16 \$
Réparation sur demande et appels de service	7 791,10 \$	7 790,70 \$	1 374,84 \$	16 956,64 \$
Coût total avant taxes	44 646,81 \$	41 256,97 \$	4 969,63 \$	90 873,41 \$
Coût total taxes incluses - contrat	51 332,67 \$	47 435,20 \$	5 713,83 \$	104 481,70 \$
Coût total net	46 873,57 \$	43 314,66 \$	5 217,49 \$	95 405,72 \$

	Rolland 017040	Fleury 017039	Patinoire du CH 017103	Total
Réserve pour pièces et équipements				
Année 2025	11 306,81 \$	5 218,53 \$	1 739,51 \$	18 264,84 \$
Total taxes incluses	13 000,00 \$	6 000,00 \$	2 000,00 \$	21 000,00 \$
Coût net	11 870,73 \$	5 478,80 \$	1 826,27 \$	19 175,80 \$

Pour l'année 2026, la dépense se répartie comme suit;

Du 1er janvier au 30 avril 2026				
	Rolland 017040	Fleury 017039	Patinoire du CH 017103	Total
Coût de l'entretien préventif	1 637,55 \$	1 876,76 \$	277,02 \$	3 791,33 \$
Reconditionnement à neuf de compresseur N8WA	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Reconditionnement à neuf de compresseur N8WA	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Remplacement et certification soupapes d'amoniac	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Coût des visites préventives	608,28 \$	6 336,25 \$	0,00 \$	6 944,53 \$
Réparation sur demande et appels de service	3 895,54 \$	3 895,94 \$	687,42 \$	8 478,90 \$
Coût total avant taxes	6 141,37 \$	12 108,95 \$	964,44 \$	19 214,76 \$
Coût total taxes incluses - contrat	7 061,04 \$	13 922,27 \$	1 108,86 \$	22 092,17 \$
Coût total net	6 447,67 \$	12 712,88 \$	1 012,54 \$	20 173,10 \$

	Rolland 017040	Fleury 017039	Patinoire du CH 017103	Total
Réserve pour pièces et équipements				
Année 2026	3 479,02 \$	2 609,26 \$	869,75 \$	6 958,03 \$
Total taxes incluses	4 000,00 \$	3 000,00 \$	1 000,00 \$	8 000,00 \$
Coût net	3 652,53 \$	2 739,40 \$	913,13 \$	7 305,07 \$

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karen MURPHY
secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics

Le : 2025-03-19



Dossier # : 1249171009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier le financement au montant de 693 940,37\$ taxes incluses de l'octroi du contrat relatif à la location de niveleuses avec opérateur pour les lots 1,2,3,4 et 5 pour la période de janvier à avril 2025 dans le cadre de l'appel d'offres 23-20152 en affectant une partie à la réserve neige, soit un montant de 156 146,48\$ taxes incluses.

Que soit modifié le financement au montant de 693 940,37\$ taxes incluses de l'octroi du contrat relatif à la location de niveleuses avec opérateur pour les lots 1,2,3,4 et 5 pour la période de janvier à avril 2025 dans le cadre de l'appel d'offres 23-20152 en affectant une partie à la réserve neige ,soit un montant de 156 146,48\$ taxes incluses.
Et que cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-03-28 08:28

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1249171009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier le financement au montant de 693 940,37\$ taxes incluses de l'octroi du contrat relatif à la location de niveleuses avec opérateur pour les lots 1,2,3,4 et 5 pour la période de janvier à avril 2025 dans le cadre de l'appel d'offres 23-20152 en affectant une partie à la réserve neige, soit un montant de 156 146,48\$ taxes incluses.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre des activités de déneigement, il y avait lieu de procéder à un appel d'offres public regroupé, numéro 23-20152, avec différents arrondissements de Montréal. La Direction de l'approvisionnement était responsable du processus d'appel d'offres, ainsi que la préparation des documents d'appels d'offres, afin de s'assurer que les documents présentés au marché, lui permettent d'obtenir des propositions répondant à des besoins, et ce, à prix compétitif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**RÉSOLUTION CA-20-10296**

Adjuger à Entreprise Move, plus bas soumissionnaire conforme du lot 1, au montant de 241 171,56 \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur, à Pavages Chartrand inc., plus bas soumissionnaire conforme des lots 2, 4 et 5, au montant de 735 439,43 \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location de trois (3) niveleuses avec opérateurs et à Services Uniques J.M. inc., plus bas soumissionnaire conforme du lot 3, au montant de 315 744,35 \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur, pour un montant total de 1 292 355,34 \$, taxes incluses, pour les opérations de déneigement 2020-2021 et 2021-2022.
Appel d'offres 20-18426 / 5 soumissions

RÉSOLUTOIN CA 22-10257

Autoriser l'arrondissement de se prévaloir de l'option de prolongation auprès de Pavages Chartrand inc., relatif à la location de trois (3) niveleuses avec opérateurs et autoriser une dépense de 378 834,04 \$, taxes incluses, autoriser l'arrondissement de se prévaloir de l'option de prolongation auprès de Services Uniques J.M. inc., relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur et autoriser une dépense de 162 643,86 \$, taxes incluses, le tout en lien avec l'appel d'offres 20-18426, et ce, pour les opérations de déneigement pour la saison 2022-2023.

DESCRIPTION

L'appel d'offres public 20-18426 vise à octroyer la fourniture des niveleuses avec opérateurs. Chaque soumissionnaire pouvait soumissionner sur un (1) ou plusieurs lots et dans divers arrondissements. Le plus bas soumissionnaire pour les lots 1,2 et 3 est AMG inc., le plus bas soumissionnaire pour le lot 4 est Pavages Chartrand inc. et le plus bas soumissionnaire pour le lot 5 est 404077 Canada (De Sousa). Le montant de l'estimation avant taxe est de 1 605012,60 \$, soit 1 845363,25 \$ taxes incluses.

JUSTIFICATION

Le but du sommaire est de modifier le financement du sommaire décisionnel 1239913005 concernant l'octroi de contrat de la location de niveleuses avec opérateurs pour la période de janvier à avril 2025.
 Cette modification est nécessaire afin de considérer l'impact de l'augmentation des taux horaires de location des niveleuses avec opérateur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement avait octroyé un montant de 1 845 363,25 taxes incluses pour deux saisons hivernales 2023-2024 et 2024-2025.

La dépense prévue au montant de 693 940,37\$ taxes incluses, pour la période du 1er janvier au 30 avril 2025 , était financée à 100% par le budget de fonctionnement et répartie de la manière suivante:

Entreprise AMG 9265-9184 Qc Inc								
Chargement lot 1,2et 3 Budget de fonctionnement 2416.0010000.302418.03121.55205.014743.0000.000000.017063.00000.00000								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	4	4	20	3	1	960	225	216 000,00 \$
Déblaiement lot 1,2 et 3 Budget de fonctionnement 2416.0010000.302418.03121.55205.014743.0000.000000.017070.00000.00000								
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)	
Auto niveleuse	11	18	3	1	597,5	225	134 437,50 \$	
						1557,5	225	350 437,50 \$
						TPS		17 521,88 \$
						TVQ		34 956,14 \$
						Taxes incluses		402 915,52 \$
						Net		367 915,57 \$

Pavages Chartrand inc								
Chargement lot 4 Budget de fonctionnement 2416.0010000.302418.03121.55205.014743.0000.000000.017063.00000.00000								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	4	4	22	1	1	352	333,27	117 311,04 \$
Déblaiement lot 4 Budget de fonctionnement 2416.0010000.302418.03121.55205.014743.0000.000000.017070.00000.00000								
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)	
Auto niveleuse	11	15,5	1	1	172,5	333,27	57 489,08 \$	
						524,5		174 800,12 \$
						TPS		8 740,01 \$
						TVQ		17 436,31 \$
						Taxes incluses		200 976,43 \$
						Net		183 518,27 \$

4042077 Canada inc (de Sousa)								
Chargement lot 5 Budget de fonctionnement 2416.0010000.302418.03121.55205.014743.0000.000000.017063.00000.00000								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	4	4	6	1	1	96	445	42 720,00 \$
Déblaiement lot 5 Budget de fonctionnement 2416.0010000.302418.03121.55205.014743.0000.000000.017070.00000.00000								
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)	
Auto niveleuse	11	7,5	1	1	80	445	35 600,00 \$	
						176	445	78 320,00 \$
						TPS		3 916,00 \$
						TVQ		7 812,42 \$
						Taxes incluses		90 048,42 \$
						Net		82 226,21 \$

	Heures	Brut	net
Chargement	1408	432 341,69 \$	394 785,59 \$
Déneigement	850	261 598,68 \$	238 874,46 \$
Total	2258	693 940,37 \$	633 660,05 \$

Le financement de la dépense au montant de 693 940,37\$ taxes incluses sera modifié et réparti de la façon suivante;

Budget de fonctionnement un montant de 537 793,58\$ taxes incluses;

Réserve neige, un montant de 156 146,48\$ taxes incluses.

Entreprise AMG 9265-9184 Qc Inc								
Chargement lot 1,2et 3 Budget de fonctionnement 2416.0010000.302418.03121.55205.014743.0000.000000.017063.00000.00000								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	4	4	20	3	1	960	225	216 000,00 \$
Déblaiement lot 1,2 et 3 Budget de fonctionnement 2416.0010000.302418.03121.55205.014743.0000.000000.017070.00000.00000								
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)	
Auto niveleuse	11	18	3	1	597,5	225	134 437,50 \$	
						1557,5	225	350 437,50 \$
						TPS		17 521,88 \$
						TVQ		34 956,14 \$
						Taxes incluses		402 915,52 \$
						Net		367 915,57 \$

Pavages Chartrand inc								
Chargement lot 4 Budget de fonctionnement 2416.0010000.302418.03121.55205.014743.0000.000000.017063.00000.00000								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	4	4	22	1	1	352	333,27	117 311,04 \$
Déblaiement lot 4 réserve neige 2416.0012000.302436.03121.55205.014743.0000.000000.017070.00000.00000								
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)	
Auto niveleuse	11	15,5	1	1	172,5	333,27	57 489,08 \$	
						524,5		174 800,12 \$
							TPS	8 740,01 \$
							TVQ	17 436,31 \$
							Taxes incluses	200 976,43 \$
							Net	183 518,27 \$

4042077 Canada inc (de Sousa)								
Chargement lot 5 réserve neige 2416.0012000.302436.03121.55205.014743.0000.000000.017063.00000.00000								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	4	4	6	1	1	96	445	42 720,00 \$
Déblaiement lot 5 réserve neige 2416.0012000.302436.03121.55205.014743.0000.000000.017070.00000.00000								
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)	
Auto niveleuse	11	7,5	1	1	80	445	35 600,00 \$	
						176	445	78 320,00 \$
							TPS	3 916,00 \$
							TVQ	7 812,42 \$
							Taxes incluses	90 048,42 \$
							Net	82 226,21 \$

	Heures	Brut	net
Chargement - budget fonctionnement	1312	383 224,37 \$	349 934,93 \$
Chargement - réserve neige	96	49 117,32 \$	44 850,66 \$
Déneigement - budget de fonctionnement	597,5	154 569,52 \$	141 142,57 \$
Déneigement - réserve neige	252,5	107 029,16 \$	97 731,89 \$
Total	2258	693 940,37 \$	633 660,05 \$

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel ROBERT
conseiller(-ere) en gestion des ressources financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-01-18

Martine CARDIN
Cheffe de division des ressources financières, matérielles et
informationnelles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissementt



Dossier # : 1257902004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la conception et la réalisation des travaux visant la sécurisation des intersections au Parc Lacordaire, aux écoles Adélarde-Desrosiers, Ste-Gertrude, à la clinique médicale Lacordaire, ainsi qu'à la caisse Desjardins faisant partie du réseau routier artériel. Ces travaux font partie du Plan d'action Vision Zéro inclus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAE), du Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction des projets d'aménagement urbain, Division Aménagement des rues; projet : PSAE MTN25-0441.

QUE soit offert, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la conception et la réalisation des travaux visant la sécurisation des intersections au Parc Lacordaire, aux écoles Adélarde-Desrosiers, Ste-Gertrude, à la clinique médicale Lacordaire, ainsi qu'à la caisse Desjardins faisant partie du réseau routier artériel. Ces travaux font partie du Plan d'action Vision Zéro inclus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAE), du Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction des projets d'aménagement urbain, Division Aménagement des rues; projet : PSAE MTN25-0441.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-03-25 10:23

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257902004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la conception et la réalisation des travaux visant la sécurisation des intersections au Parc Lacordaire, aux écoles Adélarde-Desrosiers, Ste-Gertrude, à la clinique médicale Lacordaire, ainsi qu'à la caisse Desjardins faisant partie du réseau routier artériel. Ces travaux font partie du Plan d'action Vision Zéro inclus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAE), du Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction des projets d'aménagement urbain, Division Aménagement des rues; projet : PSAE MTN25-0441.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) dans le cadre du Plan d'action Vision Zéro a fait un appel de projets pour le Programme de sécurisation aux abords des écoles pour l'année 2025.

L'arrondissement de Montréal-Nord a soumis cinq (5) projets visant à sécuriser les des intersections névralgiques pour les piétons dont les jeunes enfants tel que les parcs et écoles.

Les projets retenus à ce jour par le SUM pour l'année 2025 consistaient à l'aménagement des intersections suivantes :Parc Lacordaire, aux écoles Adélarde-Desrosiers - Ste-Gertrude, à la clinique médicale Lacordaire, ainsi qu'à la caisse Desjardins.

Le projet PSAE MTN25-0441 a été sélectionné suite à l'appel à projet de l'édition 2025 du PSAÉ.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

La construction visant l'aménagement des intersections au Parc Lacordaire, aux écoles Adélarde-Desrosiers - Ste-Gertrude, à la clinique médicale Lacordaire, ainsi qu'à la caisse Desjardins sur des rues du RAAV relève de la compétence du conseil municipal et par

conséquent, il est recommandé de se prévaloir de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal afin que l'arrondissement de Montréal-Nord offre à la Ville centre de lui fournir les services de sa Division des études techniques pour la réalisation des travaux sur une rue du RAAV.

Le détail des travaux prévus et les estimations préliminaires sont décrits dans un document joint au dossier.

JUSTIFICATION

Le réaménagement de ces intersections est requise en raison des enjeux de sécurité dans ce secteur qui comprend 2 écoles primaires, un parc, une clinique médicale et une caisse Desjardins.

La vitesse des automobilistes circulant sur ces rues est un enjeu important à considérer.

Une intersection surélevée avec présence d'avancée de trottoir, permettra de réduire le temps de traversé des piétons, de réduire la vitesse des automobilistes et de placer les piétons dans le champ de vision de l'automobiliste. Également, la présence de saillies permet de contrer le stationnement illégal dans le rayon de cinq mètres de l'intersection, offrant ainsi une meilleure visibilité des jeunes piétons.

Ces ajouts physiques viendront renforcer les mesures prises par l'arrondissement au cours de la dernière année dans ce corridor : abaissement de la vitesse de circulation à 30 Km/h sur l'ensemble des rues locales de l'arrondissement, ajout de signalisations de sensibilisation aux abords des écoles (silhouette grandeur nature, traverse piétonne lumineuse).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses relatives aux travaux visant l'aménagement de ces intersections surélevées seront entièrement assumées par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ).

Le montant du financement alloué est de 290 148 \$.

Le montant accordé constitue le financement maximal alloué et doit être dépensé, dans sa totalité, en 2025 pour des travaux admissibles.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux envisagés permettront d'améliorer la sécurité des piétons ainsi que la qualité de vie des citoyens gravitant autour de ce secteur très achalandé de l'arrondissement.

Les aménagement envisagés sur les voies de circulation auront un impact sur la diminution de la vitesse des véhicules.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Plans et devis: hiver 2025;
A/O: printemps 2025;
Travaux: été - automne 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Camille TROUDE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alex LALLIER-CARBONNEAU
Chef de division études techniques Montréal-
Nord

ENDOSSÉ PAR

Alex LALLIER-CARBONNEAU
Chef de division études techniques Montréal-
Nord

Le : 2025-03-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1257902003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour un montant de 389 087,00 \$, un contrat de services pour le marquage sur la chaussée, pour l'année 2025 et autoriser le directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tous les documents nécessaires.

QUE soit octroyé, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour un montant de 389 087,00 \$, un contrat de services pour le marquage sur la chaussée, pour l'année 2024 et autoriser le directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tous les documents nécessaires.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-03-28 08:28

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257902003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour un montant de 389 087,00 \$, un contrat de services pour le marquage sur la chaussée, pour l'année 2025 et autoriser le directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tous les documents nécessaires.

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), le présent sommaire recommande d'accepter l'offre de service de la Direction de l'entretien de l'éclairage de la signalisation et du marquage de la chaussée (DEESM) de l'arrondissement de Rosemont- La-Petite-Patrie relativement à la prise en charge des activités de marquage de la chaussée

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD : 1257780002 - Résolution : CA25 260021 : Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), un service de marquage de la chaussée pour la saison 2025 aux arrondissements d'Anjou, L'Île-Bizard- Sainte-Geneviève, Lachine, Montréal-Nord et Saint-Laurent de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Les travaux de marquage sur la chaussée seront réalisés à partir du 15 avril 2025 pour la Division des études techniques de l'arrondissement de Montréal-Nord et les éléments de marquage ci-après font partie maintenant du marquage régulier :

- Lignes d'arrêt : 8 652 mètre lin ;
- Passage écolier blanc : 2 417 mètre lin ;
- Passage écolier jaune : 700 mètre lin ;
- Passages piéton: 13 365 mètre lin ;
- 238 dos d'âne ;
- 410 flèches ;

- Boîte de jonction: 3 580 m² ;
- 37 821 mètre lin de ligne de piste cyclable ;
- 513 chevrons et vélos de piste cyclable ;
- 311 flèches vélo et macles de piste cyclable ;
- 513 lignes d'arrêt de piste cyclable ;
- 3 passages écolier de piste cyclable ;
- 83 500 ml de ligne axiale ;
- 9 pictogrammes écolier ;
- 251 lignes de guidage ;
- 1 625 ml de zone hachurée ;
- 447 mètre lin d'arrêt d'autobus sur piste cyclable.

L'offre de service est jointe au présent dossier décisionnel.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), le présent sommaire recommande d'accepter l'offre de service de la DEESM de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

L'acceptation de l'offre de service de la DEESM de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie favorise la consolidation de la gestion centralisée des activités reliées au marquage et minimise le coût de gestion ainsi que les interventions requises pour les arrondissements clients.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts rattachés à l'acceptation de l'offre de service sont établis à 389 087 \$.

Cette dépense est financée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement et la source est détaillée dans l'intervention financière jointe au présent dossier.

La DEESM accordera une place prépondérante à la saine gestion financière du service offert, tout en respectant annuellement le règlement sur les tarifs de chaque arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de la priorité 19 du Plan stratégique Montréal 2030 :

Sécuriser les usagers du réseau public, en sécurisant la chaussée grâce au marquage.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un refus de la prestation de services par le conseil d'arrondissement, l'arrondissement devra avoir recours à des fournisseurs externes pour assurer un entretien adéquat du marquage sur la chaussée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de la saison : 15 avril 2025

Fin de la saison : 15 octobre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec l'article 85.1 de la charte de la Ville de Montréal (L.R.Q. cC-11.4). À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel ROBERT, Montréal-Nord

Roxane SAUVE, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Daniel ROBERT, 20 mars 2025

Roxane SAUVE, 19 mars 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alex LALLIER-CARBONNEAU

Chef de division études techniques Montréal-Nord

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-03-18

Alex LALLIER-CARBONNEAU

Chef de division études techniques Montréal-Nord

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT

directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1259716001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 2 070 496 \$, à différents organismes, dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029) / Approuver les projets de convention à cet effet.

QUE soit accordé un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 2 070 496 \$, aux 8 organismes ci-après désignés, pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2029, dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029);

QUE soient approuvés les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel.

Signé par

Le

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1259716001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 2 070 496 \$, à différents organismes, dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029) / Approuver les projets de convention à cet effet.

CONTENU**CONTEXTE**

Le 21 juin 2024, le gouvernement du Québec dévoilait son 4e plan d'Action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 2024-2029 Mobiliser. Accompagner. Participer., où il s'engage à poursuivre et à bonifier les Alliances pour la solidarité. Les Alliances se déploient au moyen d'ententes qui visent à confier aux partenaires désignés la gestion d'une enveloppe provenant du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) en vue d'un financement de projets. Ceux-ci peuvent intervenir à la fois sur les causes et les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

L'aide financière du MESS constitue un important levier financier pour le milieu communautaire, dont l'action vise le développement des potentiels individuels et collectifs et l'amélioration des conditions de vie et du tissu social. La contribution financière du MESS pour la période précédente 2018-2023 a permis de financer annuellement plus de 350 projets réalisés par 280 organismes. Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), les arrondissements et les villes liées ne font pas que soutenir financièrement les organismes communautaires, ils créent des liens et recourent à leur savoir-faire pour mieux cerner les enjeux sociaux de leurs milieux respectifs et envisager les meilleures actions sur le terrain.

La Ville a élaboré un Cadre de référence 2025-2029 Agir ensemble. Ce cadre, combiné avec le Plan d'action solidarité, équité et inclusion 2022-2025, permettent d'orienter l'action à mener par les partenaires et les bénéficiaires de la nouvelle convention. Le Cadre de référence 2025-2029 présente la vision et les objectifs communs ainsi que les mécanismes de mise en œuvre qui guideront les partenaires dans la planification et la réalisation des projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La vision proposée repose sur les valeurs de dignité, de tolérance, d'inclusion et d'égalité promues par la Charte montréalaise. La vision s'inscrit en continuité avec le plan stratégique Montréal 2030 de la Ville qui réaffirme son engagement en faveur des droits de la personne. Cette vision souligne l'importance d'assurer un accès équitable aux différents services et au soutien de la communauté pour lutter contre les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle oriente l'action en faveur du respect des droits et de la dignité des personnes pour ainsi assurer une meilleure cohésion sociale. Cela donne aussi la possibilité à chacun de développer son potentiel et de participer pleinement à la société.

La convention d'aide financière MESS-Ville remplace celle couvrant la période 2018-2023. Elle établit les modalités et conditions de versement de cette aide financière de 55 M\$. L'aide financière du MESS vise à soutenir financièrement des initiatives pouvant intervenir à la fois sur les causes et les conséquences de la pauvreté et l'exclusion sociale sur le territoire de l'agglomération de Montréal et contribuer, dans le respect de l'autonomie des milieux, au développement de

projets diversifiés, notamment sur les priorités nationales suivantes :

- la sécurité alimentaire;
- la prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale;
- la lutte contre les préjugés visant les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale;
- les réalités et les enjeux propres aux centres-villes, notamment, au regard de la situation de l'itinérance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Entente :

CE24 2017 du 11 décembre 2024

Autoriser la réception d'une aide financière totalisant 55 000 000 \$ provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS) pour lutter contre la pauvreté et l'Exclusion sociale dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité et de la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2029 / Approuver un projet de convention financière entre la ministre de la Solidarité et de l'Action communautaire et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette aide financière

CG24 0551 du 24 octobre 2024

Approuver le projet d'avenant modifiant l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité intervenue entre la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire et la Ville de Montréal (CG24 0210), établissant les modalités et conditions d'octroi d'un premier versement de 5 M\$, pour la période se terminant le 31 octobre 2024

CG24 0210 du 18 avril 2024

Autoriser la réception d'une subvention de 11M\$ provenant du ministère responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire pour la prolongation de l'Entente entre la Ville de Montréal et la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire dans une perspective de transition entre les ententes administratives sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 et autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Approuver un projet d'avenant à cet effet

CG19 0325 du 20 juin 2019

Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées / Approuver un scénario permettant de ne pas réduire les budgets actuels des arrondissements et des villes liées pour les années 2020, 2021 et 2022 / Approuver l'application d'un seuil minimal de 15 000 \$ pour octroyer des fonds aux arrondissements et aux villes liées

Projets :

CA24 10 223 du 3 septembre 2024

Accorder une contribution financière à quatre (4) OBNL totalisant 97 330 \$, incluant les taxes si applicables, soit 41 396 \$ au Centre d'action bénévole de Montréal-Nord pour le projet Mobilis-ACTION, 23 096 \$ au Carrefour des retraités de Montréal-Nord pour le projet Dépannage d'urgence pour les personnes âgées, 12 178 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir pour le projet Aînés en santé et 20 660 \$ à Ville en vert pour le projet Ateliers solidaires pour aîné.es; le tout pour la période du 4 septembre au 31 mars 2025 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) et approuver les projets de convention à cette fin.

CA23 10 276 du 02 octobre 2023

Approuver l'octroi de contributions financières de l'enveloppe du résiduel de l'Entente MESS-Ville, totalisant la somme de 52 880\$, aux trois organismes suivants : Hoodstock (12 422\$); Entre Parents de Montréal-Nord (27 685\$) et Qu'en dit Raton(12 773\$).

CA23 10 202 du 05 juin 2023

Répondre favorablement à la demande de prolongation des projets du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027, financés dans le cadre de l'appel triennal 2023 à hauteur de 786 289.73 \$, à même les budgets issus de: l'Entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (MESS-Ville), de l'Arrondissement de Montréal-Nord et de l'Axe 1 du programme Prévention Montréal de la Ville de Montréal, et ce, dans le respect des règles mises en place

Décisions - SDIS :

Entente :

CE24 2017 du 11 décembre 2024

Autoriser la réception d'une aide financière totalisant 55 000 000 \$ provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS) pour lutter contre la pauvreté et l'Exclusion sociale dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité et de la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales pour la période du 1^e avril 2024 au 31 mars 2029 / Approuver un projet de convention financière entre la ministre de la Solidarité et de l'Action communautaire et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette aide financière

CG24 0551 du 24 octobre 2024

Approuver le projet d'avenant modifiant l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité intervenue entre la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire et la Ville de Montréal (CG24 0210), établissant les modalités et conditions d'octroi d'un premier versement de 5 M\$, pour la période se terminant le 31 octobre 2024

CG24 0210 du 18 avril 2024

Autoriser la réception d'une subvention de 11M\$ provenant du ministère responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire pour la prolongation de l'Entente entre la Ville de Montréal et la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire dans une perspective de transition entre les ententes administratives sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 et autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Approuver un projet d'avenant à cet effet

DESCRIPTION

Suite à l'appel de projets MESS Ville 2025-2029, dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029), qui a été ouvert du 17 décembre au 07 Février, 23 organismes ont déposé au total 23 demandes de soutien financier représentant la somme globale de 1 537 455\$ annuellement.

Suite aux recommandations du comité de sélection qui a évalué les projets selon les critères déterminés dans la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029), le budget disponible de 517 624 \$ par année a été réparti comme suit :

- Organisme : **Coup de Pouce Jeunesse Montréal-Nord**
- Projet : **Place à l'entraide**
- Montant : 57 104\$ / an sur 4 ans, soit un total de 228 416\$.
- Résumé du projet : Améliorer le bien-être individuel et collectif des résidents des HLM Place Normandie, par des activités d'engagement, de bénévolat et d'entraide communautaire pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

- Organisme : **Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord inc.**
- Projet : **Transition vers l'autonomie**
- Montant : 60 000\$ / an sur 4 ans, soit un total de 240 000\$.
- Résumé du projet : Offrir aux jeunes de 15 à 25 ans, un service d'accompagnement individualisé et des ateliers de prévention et d'information sur des thématiques déterminantes pour la réussite de leur transition vers la vie adulte.

- Organisme : **Entre Parents de Montréal-Nord**
- Projet : **Mon enfants à défis**
- Montant : 72 104\$ / an sur 4 ans, soit un total de 288 416\$.
- Résumé du projet : Soutenir les familles et particulièrement les parents et leurs enfants (0-5 ans) à besoins particuliers, avec ou sans diagnostic, en offrant un accompagnement personnalisé, des outils pratiques et des services adaptés.

- Organisme : **Mouvement Jeunesse Montréal-Nord (Café Jeunesse Multiculturel)**
- Projet : **Une porte s'ouvre- une action pour contrer le décrochage scolaire:**
- Montant : 72 104\$/ an sur 4 ans, soit un total de 288 416\$.
- Résumé du projet : Contrer le décrochage scolaire des jeunes de 13 à 18 ans en offrant un accompagnement personnalisé, un soutien académique et émotionnel, ainsi que des activités sportives et culturelles, en impliquant les familles et les écoles pour créer un environnement favorable à la réussite éducative et à l'épanouissement personnel.

- Organisme : NA
- Projet : **Uni.es.vers.elles**
- Montant : 72 104\$ par an sur 4 ans, soit un total de 288 416\$.
- Résumé du projet : Offrir des services spécialisés pour les femmes victimes de violence conjugale et de violence conjugale post-séparation aux résidentes de Montréal Nord pour améliorer leur filet de sécurité, atténuer les impacts de la violence et renforcer leurs connaissances sur leurs droits.

- Organisme : **Paroles d'excluEs**
- Projet : **Verdir nos milieux de vie pour mieux vivre-ensemble**

Montant : 72 104\$ par an sur 4 ans, soit un total de 288 416\$.

Résumé du projet : Appropriation, par les résident.es, notamment les populations vulnérables, d'un espace vert et citoyen situé sur l'îlot Pelletier et accroître leur sentiment d'appartenance et de fierté.

- Organisme : **Centre d'action bénévole de Montréal-Nord**
- Projet : **Projet A.I.N.E.S**
- Montant : 72 104\$ par an sur 4 ans, soit un total de 288 416\$.

- Résumé du projet : Le projet A.I.N.E.S s'adressent aux personnes âgées de 55 ans et plus qui résident sur le territoire de Montréal-Nord. Il vise à créer, développer, déployer et promouvoir un ensemble d'actions structurantes, interreliées et qui se renforcent mutuellement, pour agir simultanément sur différents facteurs qui contribuent à produire des mécanismes d'exclusion.
- Organisme : **Les YMCA du Québec**
- Projet : **Dialogue - Proximité Jeunesse**
- Montant : 40 000 \$ par an sur 4 ans, soit un total de 160 000\$.
- Résumé du projet : Consolider le poste d'un.e intervenant.e en visant, l'action en prévention de l'itinérance jeunesse via une présence régulière dans des lieux précis (maisons de jeunes, écoles secondaires, autres ressources) et l'accompagnement personnalisé afin d'éviter des épisodes d'itinérance.

JUSTIFICATION

Compte tenu des enjeux de pauvreté vécus sur le territoire de Montréal-Nord, il est souhaitable de financer les projets recommandés et certaines interventions en cours auprès de la population en difficulté afin de continuer à répondre aux besoins de créer de nouveaux services et d'éviter une coupure de services pour certaines organismes et une rupture des liens de confiance établis entre la population marginalisée et les intervenants. L'idée étant de ne pas fragiliser le filet de sécurité sociale mise en place pour venir en aide aux populations les plus vulnérables, et d'offrir un milieu de vie favorisant la réussite et l'épanouissement, et renforçant le tissu social : que ce soit par des projets de soutien aux jeunes pour renforcer leur autonomisation et les outiller vers la réussite (Transition vers l'autonomie), ou des projets qui touchent au développement global des enfants diagnostiqués ou pas (Mon Enfant à Défis), des projets de soutien aux jeunes vulnérables et à risque de décrochage scolaire (Pour l'Autonomie des jeunes ; Une porte s'ouvre); ou encore des projets de solidarité et de renforcement de la participation citoyenne des jeunes dans des HLM (Place à l'entraide).

Tous les projets qui obtiennent ce financement répondent aux besoins prioritaires ciblés en concertation par les partenaires communautaires et institutionnels de Montréal-Nord via les plans d'action collectifs suivants: *Priorité jeunesse 2017-2027 ; Personnes âgées 2025-2029 ; Développement social 2021-2026 ; Violence conjugale et violence dans les relations intimes chez les jeunes 2022-2027 ; Itinérance 2024-2025.*

En plus des projets Jeunesse lié au plan d'action collectif Priorité Jeunesse mentionnés plus haut, s'ajoutent un projet lié au Plan d'action en violence conjugale qui vient combler un vide de services pour les femmes victimes de violence conjugale post-séparation à Montréal-Nord (Unies.vers.elles), un autre qui vient soutenir l'implication sociale des personnes âgées (projet A.Î.N.É.S. lié au plan d'action collectif des personnes âgées), un projet qui vise l'appropriation par les citoyens vulnérables de leur milieu de vie (Verdir nos milieux de vie pour mieux vivre ensemble-lié au plan de développement social) et un dernier (Dialogue Proximité Jeunesse) qui est axé sur la prévention de l'itinérance chez les jeunes (Plan d'action en itinérance). Les huit projets recommandés renforcent non seulement le pouvoir d'agir des citoyen-nés vulnérables et le tissu social de Montréal-Nord, mais ils contribuent tous à la réalisation des objectifs prioritaires inclus dans les plans d'action collectifs du territoire nord-montréalais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* .

La somme nécessaire à ce dossier, soit 2 070 496\$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) et financée *dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029)* . Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années pour les mêmes projets se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé	Soutien recommandé	Soutien recommandé	Soutien recommandé
		2022-23	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29
Coup de pouce Jeunesse	Place à l'entraide	40 000\$	40 000\$	40 000\$	57 104\$	57 104\$	57 104\$	57 104\$
Centre des Jeunes l'Escale	Transition vers l'autonomie	NA	NA	42 246\$	60 000\$	60 000\$	60 000\$	60 000\$
Entre Parents	Mon enfants à défis	NA	NA	NA	72 104\$	72 104\$	72 104\$	72 104\$
Café Jeunesse Multiculturel	Une porte s'ouvre	NA	NA	77 000\$	72 104\$	72 104\$	72 104\$	72 104\$
NA	Uni.es. vers elles	NA	NA	NA	72 104\$	72 104\$	72 104\$	72 104\$
Paroles d'excluEs	Verdir nos milieux de vie pour mieux vivre-ensemble	NA	NA	NA	72 104\$	72 104\$	72 104\$	72 104\$
Centre d'action bénévole de Montréal-Nord	Projet A.I.N.E.S	NA	NA	41 396\$	72 104\$	72 104\$	72 104\$	72 104\$
Les YMCA du Québec	Dialogue - Proximité Jeunesse	NA	NA	NA	40 000\$	40 000\$	40 000\$	40 000\$

Clé d'imputation budgétaire MESS-Ville pour Montréal-Nord :

1001.0014000.101579.05803.61900.016491.0000.003664.052138.00000.00000

Les versements se feront comme suit :

2025-2026: Premier versement (50%) à la signature de la convention. Deuxième versement (40%) au 30 septembre. Troisième versement (10%): au 31 mars 2026.

2026-2027: Premier versement (50%): 1er avril. Deuxième versement (40%) au 30 septembre. Troisième versement (10%): au 31 mars 2027.

2027-2028: Premier versement (50%): 1er avril. Deuxième versement (40%) au 30 septembre. Troisième versement (10%): au 31 mars 2028.

2028-2029: Premier versement (50%): 1er avril. Deuxième versement (40%) au 30 septembre. Troisième versement (10%): au 31 mars 2029.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribution à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et plus particulièrement les suivantes :

- 8: « Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous »;
- 9: « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire »;
- 10: « Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision »;
- 18: « Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire »;
- 19: « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins »;

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du financement aux organismes a un impact majeur sur les personnes en difficulté qui bénéficient des projets. Cela permet d'assurer la mise en oeuvre de nouveaux projets et la continuité d'autres actions sur le territoire de Montréal-Nord en matière de prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale, et de créer ou maintenir le lien de confiance entre la population et les intervenants des organismes, lien essentiel à préserver pour leur venir en aide.
Date de la décision visée : 07 Avril 2025

Tout report aura un impact majeur sur la continuité des services et risquera de mettre des personnes en situation de vulnérabilité et d'accentuer les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale à Montréal-Nord.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué sera diffusé par l'arrondissement le lendemain du Conseil d'arrondissement. Aussi, deux protocoles de visibilité en annexe des conventions sont en vigueur et doivent être appliqués par les organismes partenaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle LÉPINE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Cateline AUTIXIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Isabelle LÉPINE, 4 avril 2025
Cateline AUTIXIER, 4 avril 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Moaad BOUSSEKRI
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-03-20

Marie-Claude FOURNIER
chef(fe) de division - sports, loisirs et développement social
en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

ClaudeI TOUSSAINT
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements



Dossier # : 1253573008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500\$ au Cercle du 3e âge de Montréal-Nord afin de les soutenir dans les diverses activités prévues durant l'année 2025 pour souligner le 50e anniversaire du club, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.es 2025.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Cercle du 3e âge de Montréal-Nord afin de les soutenir dans les diverses activités prévues durant l'année 2025 pour souligner le 50e anniversaire du club;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-03-28 08:29

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1253573008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500\$ au Cercle du 3e âge de Montréal-Nord afin de les soutenir dans les diverses activités prévues durant l'année 2025 pour souligner le 50e anniversaire du club, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.es 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 500\$ au Cercle du 3e âge de Montréal-Nord afin de les soutenir dans les diverses activités prévues durant l'année 2025 pour souligner le 50e anniversaire du club, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.es 2025.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de 500\$ sera imputée au budget de fonctionnement, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.es 2025.
Fournisseur : 136394

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossiers aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2025-03-19



Dossier # : 1253573009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association des Bénévoles du CHSLD Vigi Marie-Claret pour soutenir leur programme Soutien à l'action bénévole afin de permettre aux résidents âgés, sévèrement handicapés, de profiter d'activités adaptées à leurs capacités, besoins et intérêts, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.es pour l'année 2025.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au à l'Association des Bénévoles du CHSLD Vigi Marie-Claret pour soutenir leur programme Soutien à l'action bénévole afin de permettre aux résidents âgés, sévèrement handicapés, de profiter d'activités adaptées à leurs capacités, besoins et intérêts;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-03-28 08:29

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1253573009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association des Bénévoles du CHSLD Vigi Marie-Claret pour soutenir leur programme Soutien à l'action bénévole afin de permettre aux résidents âgés, sévèrement handicapés, de profiter d'activités adaptées à leurs capacités, besoins et intérêts, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.es pour l'année 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 500\$ à l'Association des Bénévoles du CHSLD Vigi Marie-Claret pour soutenir leur programme Soutien à l'action bénévole afin de permettre aux résidents âgés, sévèrement handicapés, de profiter d'activités adaptées à leurs capacités, besoins et intérêts, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.es pour l'année 2025.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 500\$ sera imputée au budget discrétionnaire des élus.
Fournisseur : 673308

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2025-03-21



Dossier # : 1253573011

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation Marie-Louise Clarac pour l'achat d'une publicité dans le cadre de la soirée de gala du 23 mai 2025, et ce, à même le budget de représentation des élu.es pour l'année financière 2025.

QUE soit autorisée une dépense de 500 \$ à la Fondation Marie-Louise Clarac pour l'achat d'une publicité dans le cadre de la soirée de Gala du 23 mai 2025;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-03-31 07:57

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1253573011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation Marie-Louise Clarac pour l'achat d'une publicité dans le cadre de la soirée de gala du 23 mai 2025, et ce, à même le budget de représentation des élu.es pour l'année financière 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élu.es de l'arrondissement autorisent ponctuellement l'achat d'espaces publicitaires lors d'activités sportives, communautaires, de loisirs ou culturelles tenues dans l'arrondissement. Ces dépenses sont portées au budget de publicité / frais de représentation des élu.es pour l'année financière courante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'autoriser une dépense de 500 \$, sans taxes, auprès de la Fondation Marie-Louise Clarac pour l'achat d'une publicité dans le cadre de la soirée de Gala du 23 mai 2025, et ce, à même le budget de représentation des élu.es pour l'année financière 2025. La Fondation Marie-Louise Clarac a été fondée en 1989 par l'initiative d'un groupe de parents et de la direction de l'École Marie-Clarac. Elle a pour but d'amasser des fonds qui permettent un meilleur développement des jeunes en facilitant leur épanouissement par des moyens pédagogiques, professionnels, techniques, culturels et sportifs appropriés.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 500 \$ sera imputée au budget de fonctionnement des élu.es.
Fournisseur : 430459.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2025-03-19



Dossier # : 1253573012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 350 \$ auprès de La Fondation du Cégep du Vieux Montréal pour l'achat d'une publicité dans le cadre du tournoi de golf au profit du programme de football des Spartiates du Cégep du Vieux-Montréal qui aura lieu le 23 mai 2025 au Parcours du Cerf à Longueuil, et ce, à même le budget de représentation des élu.es pour l'année 2025.

IL EST RECOMMANDÉ:

QUE soit autorisée une dépense de 350 \$ auprès de La Fondation du Cégep du Vieux Montréal pour l'achat d'une publicité dans le cadre du tournoi de golf au profit du programme de football des Spartiates du Cégep du Vieux-Montréal qui aura lieu le 23 mai 2025 au Parcours du Cerf à Longueuil;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-03-31 07:57

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1253573012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 350 \$ auprès de La Fondation du Cégep du Vieux Montréal pour l'achat d'une publicité dans le cadre du tournoi de golf au profit du programme de football des Spartiates du Cégep du Vieux-Montréal qui aura lieu le 23 mai 2025 au Parcours du Cerf à Longueuil, et ce, à même le budget de représentation des élu.es pour l'année 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élu.es de l'arrondissement autorisent ponctuellement l'achat d'espaces publicitaires lors d'activités sportives, communautaires, de loisirs ou culturelles tenues dans l'arrondissement. Ces dépenses sont portées au budget de publicité / frais de représentation des élu.es pour l'année financière courante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'autoriser une dépense de 350 \$, toutes taxes incluses, auprès de La Fondation du cégep du Vieux Montréal pour l'achat d'une publicité dans le cadre du tournoi de golf au profit du programme de football des Spartiates du Cégep du Vieux-Montréal qui aura lieu le 23 mai 2025 au Parcours du Cerf à Longueuil, et ce, à même le budget de représentation des élu.es pour l'année financière 2025.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 350 \$ sera imputée au budget de fonctionnement des élu.es.
Fournisseur : 132976.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2025-03-19



Dossier # : 1259720002

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser une dérogation à la tarification prévue au Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025) à l'organisme Ringuette Montréal-Nord pour l'ajout de personnel additionnel pour le tournoi de ringuette de Montréal-Nord qui a eu lieu du 3 au 9 février 2025 .

QUE soit autorisée une dérogation à la tarification prévue au Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025) à l'organisme Ringuette Montréal-Nord pour l'ajout de personnel additionnel pour le tournoi de ringuette de Montréal-Nord qui a eu lieu du 3 au 9 février 2025 .

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-03-24 09:29

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259720002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dérogation à la tarification prévue au Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025) à l'organisme Ringuette Montréal-Nord pour l'ajout de personnel additionnel pour le tournoi de ringuette de Montréal-Nord qui a eu lieu du 3 au 9 février 2025 .

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de la Politique de reconnaissance des OBNL et d'accès au soutien de l'Arrondissement (2024-2026), l'organisme Ringuette Montréal-Nord est reconnu catégorie A et il bénéficie de la gratuité pour la location de la glace (entraînements et matchs). Cet avantage est considérable et représente une valeur de plus de 29 000 \$ annuellement.

L'organisme Ringuette Montréal-Nord a organisé aux aréas Fleury et Rolland un tournoi de ringuette du 3 au 9 février 2025. Ce tournoi fait partie des événements annuels et il est soutenu par l'Arrondissement par la gratuité de la location des heures de glace.

Suite à l'évaluation des besoins opérationnels pour cet événement, l'Arrondissement a recommandé qu'un opérateur additionnel soit en poste afin d'assurer la sécurité des usagers, l'entretien ménager de l'installation, le déneigement ainsi que pour le déplacement des buts. Conformément à l'article 40 du règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025), des frais pour un opérateur additionnel ont été facturés pour le tournoi d'une durée de 7 jours dans deux installations.

L'Arrondissement souhaite soutenir les événements à caractère sportif et déroger de manière exceptionnelle au règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025) pour l'édition 2025 du tournoi de ringuette.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Selon la Politique de reconnaissance des OBNL et d'accès au soutien de l'Arrondissement (2024-2026) et le Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025), advenant des besoins supplémentaires ou à l'extérieur des heures d'ouverture normales, des

frais sont facturés au locataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La gratuité accordé pour l'ajout du personnel additionnel, représente 95,25 heures pour un montant total de 6 447 \$ taxes incluses, soit le tarif prévu à l'article 40 du Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025 (RGCA25-10-0001).

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine BOULAY
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Karine BOULAY
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

Le : 2025-02-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1251689001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dérogation à la tarification prévue au Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025) pour les frais reliés à la location de la salle, à la surveillance et à l'entretien du Centre de loisirs lors d'un événement qui aura lieu le 18 mai 2025 dans le cadre de la fête des membres, un événement organisé par le Club Juventus Canada.

QUE soit autorisée une dérogation de la tarification prévue au Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025), pour les frais reliés à la location de la salle, à la surveillance et à l'entretien du Centre de loisirs lors d'un événement qui aura lieu le dimanche 18 mai dans le cadre de la fête des membres, un événement organisé par le Club Juventus.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-03-25 10:21

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1251689001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dérogation à la tarification prévue au Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025) pour les frais reliés à la location de la salle, à la surveillance et à l'entretien du Centre de loisirs lors d'un événement qui aura lieu le 18 mai 2025 dans le cadre de la fête des membres, un événement organisé par le Club Juventus Canada.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Juventus Club Canada a été fondé le 13 juin 1987 à Montréal. Le Club est composé de passionnés de sports et en particulier de l'équipe de soccer Juventus de Turin, en Italie. Ce regroupement de citoyens.nes a pour but de promouvoir et de diffuser des informations sur le Club Juventus de Turin et de réaliser des activités à caractère social, culturel et sportif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La réservation au Centre de loisirs est de 8 h à 18 h pour le dimanche 18 mai et cela inclut le montage et le démontage de la salle. Comme le Club Juventus n'est pas un organisme reconnu par l'arrondissement, des frais sont applicables pour la réservation de la salle. De plus, l'événement se tiendra en dehors des heures d'ouverture régulières. Ainsi, afin de respecter le Règlement sur les tarifs RGCA25-10-0001 (exercice financier 2025), des frais sont chargés pour la réservation de la salle, la surveillance et l'entretien ménager du Centre de loisirs. Une dérogation est donc nécessaire afin de permettre au Club Juventus de tenir cet événement sans avoir à débours ces frais.

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dérogation à la tarification équivaut approximativement à un montant de 1 365 \$, soit :

- 870 \$ pour la location de la salle (10 heures à 87 \$/h)
- 252 \$ pour le surveillant d'installation (10 heures 30 (15 min avant et après) à 24 \$/h)
- 243 \$ équivalant à trois heures (3 heures), pour la présence d'un préposé aux travaux

et à l'entretien dimanche (81\$/h).

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia VALASTRO
agent (e) de développement d'activités culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Karine BOULAY
chef(fe) de division - sports, loisirs et développement social en arrondissement

Le : 2025-03-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT

directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

**Dossier # : 1258311002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement en aire d'implantation et en hauteur au bâtiment situé au 5229-5231, boulevard Gouin, sur le lot 6 012 415, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé :

QUE soit autorisé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale l'agrandissement en aire d'implantation et en hauteur au bâtiment existant situé au 5229-5231, boulevard Gouin;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce :

- Que les travaux débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet;
- Qu'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :
 - 25 % suite aux travaux de fondation;
 - 75 % à la livraison du projet, incluant les travaux d'aménagement paysager, le cas échéant;
- Que si les travaux ne sont pas terminés dans le délai fixé ou s'ils ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution, le conseil peut exécuter la garantie et à son entière discrétion:
 - faire exécuter les travaux et imputer le produit de la garantie au paiement des coûts des travaux. Dans la mesure où le coût des travaux dépasse le montant de la garantie, en recouvrer la différence au propriétaire; ou
 - conserver la garantie à titre de pénalité;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;

ET conformément aux plans déposés :

- Plans d'architecture, modélisation couleur et plan d'aménagement paysager, préparés par monsieur Daniel Levasseur, architecte et déposés à la DAUSE le 6 mars 2025;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 6 012 415 du cadastre du Québec, soit le 5229-5231, boulevard Gouin.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-03-31 13:19

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258311002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement en aire d'implantation et en hauteur au bâtiment situé au 5229-5231, boulevard Gouin, sur le lot 6 012 415, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée le 14 mai 2024 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises visant à autoriser l'agrandissement en aire d'implantation et en hauteur au bâtiment existant situé au 5229-5231, boulevard Gouin, sur le lot 6 012 415 du cadastre du Québec.

Le conseil d'arrondissement peut adopter une résolution autorisant le projet et prévoir toutes conditions, eu égard à ses compétences, qui devront être remplies relativement à la réalisation du projet, et ce, suivant le processus prévu aux articles 145.15 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet vise l'agrandissement en aire d'implantation et en hauteur au bâtiment existant situé au 5229-5231, boulevard Gouin.

Le bâtiment à l'étude se trouve dans un secteur hétérogène. La typologie de bâtiments est très variée sur le tronçon de rue où l'on constate la présence de plusieurs bâtiments unifamiliaux d'un étage ou deux, des bâtiments bifamiliaux, trifamiliaux et multifamiliaux de deux étages. Quant aux revêtements extérieurs des bâtiments existants, on remarque une prépondérance pour les briques rougeâtres et blanches et les pierres taillées.

En résumé, le projet résidentiel présente les caractéristiques suivantes :

- Un agrandissement vers la cour latérale droite de 6,35 m par 7,95 m dont la façade sera légèrement en recul par rapport au plan de façade du bâtiment;
- Un taux d'implantation de 19,5%;

- Sur la partie agrandie, installation d'une pierre calcaire au niveau du rez-de-chaussée de mêmes format et couleur et selon le même appareillage que la pierre calcaire existante sur la façade, et d'une nouvelle brique de marque *Canada Brick, Riverdale Rugg*, de format modulaire impérial et de couleur rougeâtre, tel que l'existant;
- Les portes et fenêtres existantes en façade seront peinturées en noir afin de s'agencer avec les nouvelles fenêtres de couleur noire;
- Nouveau toit plat avec membrane élastomère blanche;
- Prolongement du débord de toit en tôle de couleur noire en façade sur la partie agrandie;
- Agrandissement de deux ouvertures au sous-sol et au rez-de-chaussée et remplacement d'une porte-patio dans la même ouverture;
- Remplacement des garde-corps des balcons arrière, relocalisation de l'escalier hélicoïdal et installation d'un balcon indépendant au deuxième étage pour le nouveau logement;
- Agrandissement de la cour anglaise située en cour arrière;
- Plantation de haies de cèdre le long de la limite latérale droite et retrait de la case de stationnement asphaltée située en cour avant par du gazon.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères des chapitres 3, 4 et 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, touchant l'agrandissement d'un volume existant visible de la voie publique.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 5229-5231, boulevard Gouin, soit le lot 6 012 415 du cadastre du Québec, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but de permettre l'agrandissement en aire d'implantation et en hauteur au bâtiment existant;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

Considérant que le projet répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Les membres du CCU, lors de la séance du 11 mars 2025, ont recommandé favorablement la présente demande avec les conditions suivantes :

- Que les travaux débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet;
- Qu'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :
 - 25 % suite aux travaux de fondation;
 - 75 % à la livraison du projet, incluant les travaux d'aménagement paysager, le cas échéant;
- Que si les travaux ne sont pas terminés dans le délai fixé ou s'ils ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution, le conseil peut exécuter la garantie et à son entière discrétion:
 - faire exécuter les travaux et imputer le produit de la garantie au paiement des coûts des travaux. Dans la mesure où le coût des travaux dépasse le montant de la garantie, en recouvrer la différence au propriétaire; ou
 - conserver la garantie à titre de pénalité;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de

s'appliquer.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

7 avril 2025 – Adoption d'une résolution par le Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sergio CAMPOS
Conseiller en Aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephanie LAVIGNE
Chef de division urbanisme

Le : 2025-03-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1255579003

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Nommer Frédéric Marshall, à titre de contremaître - voirie et aqueduc à la Division voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, avec la réussite de la période de probation prévue aux conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal, à compter du 19 avril 2025, en vue d'un statut permanent, à cet emploi.

QUE soit nommé Frédéric Marshall, à titre de contremaître - voirie et aqueduc à la Division voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, avec la réussite de la période de probation prévue aux conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal, à compter du 19 avril 2025, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-03-31 13:19

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1255579003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Frédéric Marshall, à titre de contremaître - voirie et aqueduc à la Division voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, avec la réussite de la période de probation prévue aux conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal, à compter du 19 avril 2025, en vue d'un statut permanent, à cet emploi.

CONTENU**CONTEXTE**

Le poste permanent de contremaître - voirie et parcs (emploi : 221430, poste : 100591) est un nouveau poste qui a été créé en 2025 (GDD bleu 2242537124).

En vue de combler ce poste de façon permanente, un processus de dotation a été réalisé (l'affichage n^o : VDM-24-CONC-CTM-221430-19).

Frederic Marshall (matricule : 100194490) est l'ayant droit et rencontre les exigences requises à cet emploi.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans Objet

DESCRIPTION

Cette nomination est conforme au processus de dotation effectué par le Service des ressources humaines dans le cadre de la dotation centralisée et du programme de cohorte. Le comité de sélection était composé des membres suivants : monsieur Nasser Awad Shkemy, chef de division de la voirie et aqueduc à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord, et madame Marie Christine Piché, conseillère spécialité aux services des ressources humaines et des communications.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de monsieur Frédéric Marshall (matricule : 100194490), à titre contremaître - voirie et parcs (emploi : 221430 - poste : 100591), groupe de traitement : 04-FM05, échelle salariale 2025: 84 778 \$ à 105 969\$, à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 19 avril 2025, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le numéro de référence budgétaire : 398363

La dépense prévue pour cette période , soit du 19 avril au 31 décembre 2025, est la suivante;

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
Contremaître - voirie et parcs	221430	1 372,00	46,15	63 300 \$	1 700 \$	65 000 \$	17 900 \$	82 900 \$

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Sans Objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans Objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans Objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans Objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marianne BERNIER, Montréal-Nord

Lecture :

Marianne BERNIER, 27 mars 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie Danielle JEUDY
Secrétaire d'unité

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-03-20

Nasser AWAD SHKEMY
chef(fe) de division - voirie - arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1259595001

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Nommer M. Jean-Marc Poirier à titre de maire suppléant pour la période du 8 avril 2025 jusqu'à l'assermentation des nouveaux élus en novembre 2025.

QUE soit nommé M. Jean-Marc Poirier à titre de maire suppléant pour la période du 8 avril 2025 jusqu'à l'assermentation des nouveaux élus en novembre 2025.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-04-07 13:13

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1259595001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Jean-Marc Poirier à titre de maire suppléant pour la période du 8 avril 2025 jusqu'à l'assermentation des nouveaux élus en novembre 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

L'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C11.4) permet au conseil d'arrondissement de désigner parmi ses membres un maire suppléant à l'arrondissement et de déterminer la durée du mandat, le tout conformément à l'article 56 de la Loi sur les cités et villes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 24 10 333 Nommer M. Philippe Thermidor à titre de maire suppléant pour la période du 1er janvier au 31 mars 2025.

CA 24 10162 Nommer M. Philippe Thermidor à titre de maire suppléant pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2024.

CA23 10 381 Nommer Mme Chantal Rossi à titre de mairesse suppléante pour la période du 1er janvier au 30 juin 2024.

DESCRIPTION

Le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs de la mairesse d'arrondissement lorsque celle-ci est absente du territoire de l'arrondissement ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge.

JUSTIFICATION

Le mandat du maire suppléant se terminera en date du 31 mars 2025. Il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau maire suppléant pour la période du 8 avril 2025 jusqu'à l'assermentation des nouveaux élus en novembre 2025.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carmen BAIANT
secrétaire- recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-03-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissement